

## FLASH INFORMATION

## La réglementation évolue en matière des risques chimiques !

Depuis le 20 Janvier 2009, le risque chimique est régi par le règlement « Classification Labelling and Packaging » (CLP). Il engendre une modification de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances et mélanges.

Celui-ci s'est mis en place progressivement sur une période de coexistence avec les anciennes directives européennes.



Source: Extrait de la brochure ED6041 (INRS)

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, seules les substances étaient classées et étiquetées selon le règlement CLP.

## A compter du 1<sup>er</sup> Juin 2015,

le règlement CLP est le seul applicable à tout produit chimique.

Il est recommandé de demander aux fournisseurs des Fiches de Données de Sécurité (FDS) à jour, tenant compte de cette évolution réglementaire.

Votre Service de Santé au Travail reste votre interlocuteur pour tout accompagnement dans ce changement.